

N°DEL2024-60

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de Monsieur Franck SUPERBI, Président.

Étaient présents :

Titulaires :

M. FAVROLE, Mme BETRIX, Mme RIGAUT, M. FRERE, M. SUPERBI, M. DEBLOIS, M. CORMONT, Mme CHEVOT, M. DE FRANCE, Mme BEAUDEQUIN, M. FLEURY, Mme CHAMPEAU, M. SARKÖZY, M. LOUBES, M. BOUCHEZ, Mme BROCVIELLE, Mme DEFRANCE, Mme DEMOUY, Mme DUTEIL, M. LECAT, M. BEGUIN, M. LEMMENS, M. GOURDON, Mme BRASSEUR, M. MAILLET, Mme VALENTE-LE-HIR, M. GOUPIL, Mme BACHELART, M. DELCELIER, Mme PARMENTIER (30)

Absents ayant donné procuration :

M. DECULTOT ayant donné pouvoir à Mme BETRIX
M. POTIER ayant donné pouvoir à M. BEGUIN
M. BARGADA ayant donné pouvoir à M. FRERE (3)

Absents :

M. KMIEC, M. LEBLANC, M. DUTILLOY, Mme TUAL, M. BOURGEOIS (5)

DEL2024-60 : Attribution de l'appel d'offres pour la fourniture de carburant par cartes accréditives

Rapporteur : Sylvain GOUPIL

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée délibérante que la CCLO avait opté pour la fourniture de carburants par cartes accréditives.

Un accord-cadre avait été conclu et délibéré en Conseil Communautaire du 15 octobre 2020 pour un montant maximal de 100 000 € annuel pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois soit une durée maximale de 48 mois avec « La compagnie des cartes carburant ».

Le marché étant arrivé à terme au 17 novembre 2024. L'organisation via la fourniture de carburant par cartes accréditives convient aux besoins de l'intercommunalité avec une carte par véhicule. En ce sens, il était nécessaire de lancer un nouveau marché pour la fourniture de carburants par cartes accréditives à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'accord-cadre à bon de commandes est conclu pour un montant maximal de 150 000 € annuel. La durée de l'accord cadre est de 12 mois reconductible 3 fois soit une durée maximale de 48 mois.

La CAO s'est réunie le 14 novembre 2024 à 18h pour l'analyse du seul pli reçu (La compagnie des cartes carburant). L'analyse a été réalisée selon les deux critères retenus dans le règlement de consultation :

- prix de la prestation (60 %)
- valeur technique de l'offre appréciée à travers le mémoire technique demandé aux candidats (40 %)

Entreprises	Prix de la prestation (60%, 300 points)	Valeur technique (40%, 200 points)	Total	Classement
La Compagnie des cartes carburant	300	156	456	1er

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.519-2 à 12,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 01 août 2024 et fixant au 13 septembre 2024 à 12h00, la date limite de réception au marché « fourniture de carburant par cartes accréditives »,

Vu l'offre reçu émanant de « La Compagnie des cartes carburant »

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 14 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Autorisé** Monsieur le Président à signer l'accord cadre à bon de commandes pour la fourniture de carburants par cartes accréditives avec l'entreprise «La Compagnie des Cartes Carburant» pour un montant maximal de 150 000 € annuel, pour un démarrage au 01/01/2025
- **Donné** délégation à Monsieur le Président pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit appel d'offre ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 10% lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **Autorisé** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 30

Nombres de suffrages exprimés : 33

VOTES : Pour : 33 Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 27/11/2024

Le Président

Franck SUPERBI

